Commune de Saint-Senoch

Département de l'Indre-et-Loire

Elaboration du plan local d'urbanisme

4.2 - Règlement graphique
Nord
1/5000

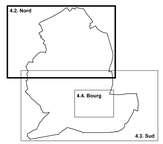

Elaboration du plan local d'urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt du plan local d'urbanisme par le Conseil municipal du

Le Maire
Patrick LESPAGNOL

Commune de Saint-Senoch
4, place de la Mairie
37600 SAINT-SENOCH

LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur — U/AU/A/N
- Zone naturelle N — N
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation
- Emplacement réservé et n° d'opération — 1
- Rue ou partie de rue avec règlement particulier
- Bande à constructibilité restreinte en secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

PRESERVATION DES PAYSAGES

- Espace boisé classé à préserver
- Elément à préserver au titre du patrimoine paysager :
  - espace vert à préserver en zone urbaine
  - haie
  - élément bâti — 3
- Plantations à réaliser

ETAT DES LIEUX (année 2017)

- Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé — PC

Emplacements réservés

N° PLAN	AFFECTATION	SURFACES m²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Aménagement d'un parking pour la salle des fêtes	990 m²	Commune
2	Elargissement à 8 mètres de largeur du chemin du plan d'eau	210 m²	Commune
3	Continuité d'un chemin et entretien du fossé pluvial	1 145 m²	Commune

Liste des éléments à protéger au titre du patrimoine paysager

LOCALISATION	ELEMENT DU PATRIMOINE
1. Bourg	Espace vert en zone urbaine
2. Bourg	Espace vert en zone urbaine
3. La Fontaine	Ancien pigeonnier circulaire du 16ème siècle
4. La Bellaudière	Façade sud du fief de la Bellaudière
Secteur de la Fontaine / Vallée de l'Esves / Vallon affluent de l'Estrigueil	Haies du secteur rural

Zone urbaine
Zone U : habitat, activités et équipements compatibles

Zones à urbaniser
Zone AU : opération d'ensemble pour habitat, activités et équipements compatibles
Zone 2AU : urbanisation différée

Zones agricoles
Zone A : agricole
Zone Ap : agricole à constructibilité restreinte
Zone Aac : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour activités
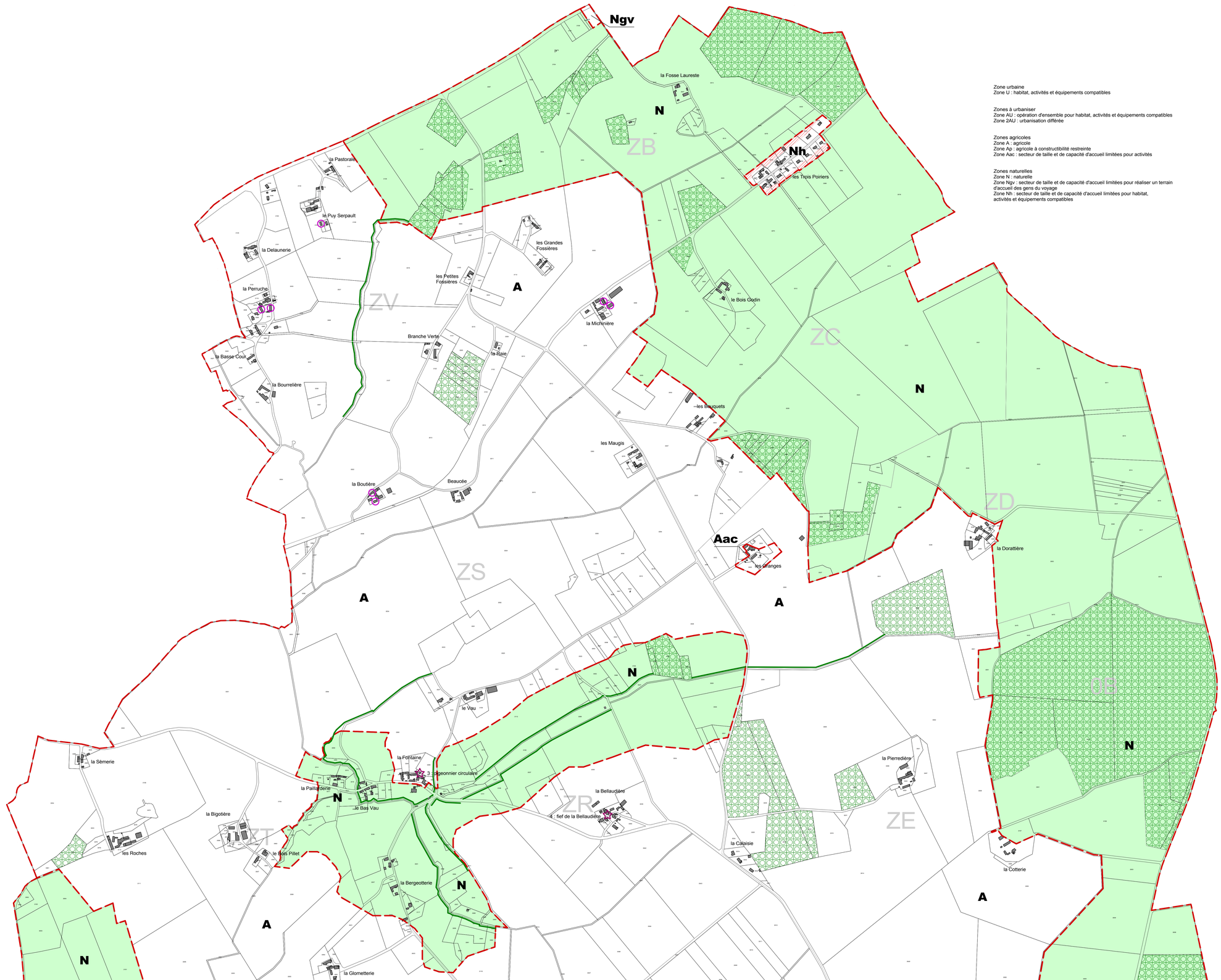
Zones naturelles
Zone N : naturelle
Zone Ngv : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour réaliser un terrain d'accueil des gens du voyage
Zone Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour habitat, activités et équipements compatibles